



# MAIRIE DE PERLY-CERTOUX

## LES PAGES JAUNES - INFORMATIONS OFFICIELLES

NOVEMBRE 2018

Route de Certoux 51 - 1258 Perly-Certoux - Tél. 022 721 02 50 - Fax : 022 721 02 51

E-Mail : [info@perly-certoux.ch](mailto:info@perly-certoux.ch) - Site internet : [www.perly-certoux.ch](http://www.perly-certoux.ch)

### Heures d'ouverture :

**lundi et mercredi 8h30/12h - 14h/18h - mardi 9h/12h - jeudi et vendredi 8h30/12h**

En dehors de ces heures, le secrétariat est ouvert sur rendez-vous.



### Sécurité :

**Police municipale :** Route de St-Julien 122, Plan-les-Ouates, de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30,  
Téléphone : 022 884 64 50

**Police cantonale :** Poste de Carouge, rue de la Fontenette 18 - 1227 Carouge13  
Téléphone : 022 427 66 00

**En cas d'urgence, la police répond 24 heures sur 24 au n° 117.**

### Social :

**Relais social communal :** tél. 022 721 02 66

## DECISIONS/DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Lors de sa **séance du 20 septembre 2018**, le Conseil municipal a :

- ✓ **Décidé**, par quinze voix « pour », soit à l'unanimité, de ne pas faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 20 juin 2018 relative à la participation 2019 du Fonds intercommunal aux subventions d'investissement octroyées à la création de places de crèches, pour un montant de 5'000CHF à chaque nouvelle place de crèche créée.
- ✓ **Décidé**, par quinze voix « pour », soit à l'unanimité, de ne pas faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 20 juin 2018 relative à la participation du Fonds intercommunal au financement 2019 du Bibliobus pour un montant de 720'000CHF.
- ✓ **Décidé**, par quinze voix « pour », soit à l'unanimité, de ne pas faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 20 juin 2018 relative à la participation du Fonds intercommunal au financement 2019 de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses, pour un montant de 1'000'000CHF, soit au même niveau que 2018.
- ✓ **Décidé**, par quinze voix « pour », soit à l'unanimité, de ne pas faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 20 juin 2018 relative à la participation du Fonds intercommunal au financement 2019 de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de 300'000CHF, soit au même niveau que 2018.
- ✓ **Décidé**, par quinze voix « pour », soit à l'unanimité, de ne pas faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 20 juin 2018 relative à la participation 2019 du Fonds intercommunal au co-financement de la relève sportive pour un montant de 450'000CHF, soit au même niveau que 2018.
- ✓ **Décidé**, par quinze voix « pour », soit à l'unanimité, de ne pas faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 20 juin 2018 relative à la participation du Fonds intercommunal à la subvention 2019 octroyée à la Ville de Genève en faveur du Grand-Théâtre pour un montant de 2'500'000CHF, soit au même niveau que 2018.
- ✓ **Décidé**, par quinze voix « pour », soit à l'unanimité, de ne pas faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 20 juin 2018 relative au financement d'investissements informatiques généraux en 2019, pour un montant de 1'000'000CHF, destiné à financer :
  - les investissements concernant le réseau RIAG existant à hauteur de CHF 500'000.-
  - les investissements du Groupement intercommunal d'informatique pour un montant de CHF 500'000.-
- ✓ **Décidé**, par quinze voix « pour », soit à l'unanimité, de ne pas faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 20 juin 2018 relative à la participation 2019 du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupe intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), pour un montant de 7'000'000CHF, soit au même niveau que 2018.
- ✓ **Décidé**, par 15 voix « pour », soit à l'unanimité, que l'étude sur le stationnement en cours sur Certoux soit étendue à tout le territoire communal.

- ✓ **Pris une délibération**, par 15 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents décidant :
  1. D'adopter les modifications apportées aux statuts du groupement intercommunal « Organisation régionale de protection civile «Salève» (ORPC Salève), de mars 2018, telles qu'elles figurent dans le document annexé qui fait partie intégrante de la présente délibération.
  2. De subordonner cette délibération à l'acceptation de délibérations similaires votées par les communes de Bardonnex, Plan-les-Ouates, Troinex et Veyrier, membres du groupement.
  3. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'approbation par le département compétent de la dernière délibération similaire prise.
- ✓ **Décidé**, par quinze voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le Conseil administratif à financer l'achat des containers pour l'écopoint du projet Bourgeois en utilisant le solde du crédit d'engagement pour la création d'écopoints dans le village de Perly (délibération no 8-2016).
- ✓ **Décidé**, par 15 voix « pour », soit à l'unanimité, qu'une Résolution sera rédigée pour demander la pérennisation de l'Office de poste à Perly-Certoux.
- ✓ **Renvoyé**, par 13 voix « pour », 1 voix contre et 1 abstention, à la Commission Enfance et Jeunesse l'examen de la nécessité de demander au Conseil administratif le réaménagement des jeux du parc Quédan.

## PROCHAINES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL 2018

**Jeudi 1<sup>er</sup> novembre** (Séance supplémentaire, présentation du budget 2019)

**Jeudi 15 novembre** (adoption du budget 2019)

**Jeudi 13 décembre**

L'ordre du jour des séances est affiché sur le panneau d'affichage de la Mairie une semaine environ avant la séance ainsi que sur le site internet de la commune : [www.perly-certoux.ch](http://www.perly-certoux.ch) >Politique>Conseil municipal>séances

**Les séances ont lieu à 20h à la salle du Conseil municipal, au 2<sup>e</sup> étage de la mairie (51, route de Certoux).**

Elles sont **publiques** et des échanges informels avec l'Exécutif et les membres du Conseil municipal peuvent avoir lieu à l'issue de chaque séance du Conseil municipal.

## ACTUALITES COMMUNALES

### NOUVEL ELU AU CONSEIL ADMINISTRATIF

**Le dimanche 14 octobre 2018, M. Steve Delaude, candidat de l'Alternative villageoise, a été élu au Conseil administratif avec 380 voix. Une élection serrée, l'écart avec la candidate de la Devise « Labor Felicitas », Mme Geneviève Maytain, ayant obtenu 362 voix, étant de 18 voix seulement.**

Un siège était à repourvoir. Le Service des votations communique que les électeurs inscrits étaient au nombre de 2238 ; 758 cartes de vote et 758 bulletins sont rentrés ; 1 bulletin était nul, 15 bulletins étaient blancs, 742 bulletins étaient donc valables.

La participation s'est élevée à 33.8%.

A l'heure de mettre sous presse, la date de la prestation de serment de M. Delaude devant le Conseil d'Etat n'était pas connue précisément.



### MERITE COMMUNAL 2018 – PROPOSEZ DES CANDIDATURES !

**Les Autorités communales lancent un appel à candidature pour le Mérite communal 2018. Le ou la lauréat-e, qui peut aussi être un groupe de personnes ou une entreprise, doit s'être distingué-e dans un domaine culturel, sportif, humanitaire, civique, économique ou scientifique.**

Le règlement établit que les candidats au Mérite doivent avoir un lien démontré avec la commune, même s'ils ont développé leur activité à l'étranger. Les étrangers fortement actifs sur la commune, au sein d'une entreprise ou d'une association communale, sont également considérés.

Pour proposer une candidature, il faut remplir le formulaire que l'on trouve à la Mairie ou sur le site [www.perly-certoux.ch](http://www.perly-certoux.ch), ou écrire sur papier libre les indications demandées dans le formulaire. Délai : 30 novembre 2018.

## AFTERSCHOOL, UNE BOUM POUR TON ANNIVERSAIRE !



Vous souhaitez organiser l'anniversaire de votre enfant, âgé de 8 à 13 ans, sous forme de boum. L'équipe TSHM B2P vous propose de le réaliser les mardis soirs à l'Espace 267, de 18h à 20h. Le nombre maximum de personnes est de 15.

Un TSHM et un moniteur, assistés de 2 jeunes en petits jobs, supervisent la fête pour animer et veiller à son bon déroulement. Le coût est de CHF 130.- afin de rémunérer les jeunes.

Pour tout renseignement, s'adresser à la FASE, Patricia Corbat, tél. 079 710 72 22

## INFORMATIONS OFFICIELLES

### CIMETIERE – RENOUELEMENT DE CONCESSIONS

Les familles ayant des parents inhumés au cimetière de Perly-Certoux en 1998 sont informées que ces concessions arrivent à échéance le 31 décembre 2018.

Les personnes qui désirent les renouveler ou faire relever les tombes sont priées d'adresser un courrier à la mairie d'ici à fin février 2019.

Les monuments et encadrements des tombes dont les concessions n'auront pas été renouvelées seront enlevés par la commune qui en prendra possession et en disposera, sauf demande écrite à la mairie. Les familles désirant les conserver sont priées de s'annoncer dans les mêmes délais.

### SOUFFLEUSES A FEUILLES AUTORISEES

L'usage de machines à souffler les feuilles équipées d'un moteur à explosion est autorisé du 1er octobre au 31 janvier (Règlement concernant la tranquillité publique - RTP). Durant cette période, il est interdit d'en faire usage :

- a) de 20 h à 8 h du lundi au samedi;
- b) le dimanche et les jours fériés;
- c) sur les chemins forestiers.

Il peut être dérogé à titre exceptionnel et sur autorisation à la restriction d'usage prévu par l'alinéa 2. Les demandes d'autorisations doivent être déposées auprès du département de la sécurité(22). Celui-ci perçoit un émolument de CHF 100.-- à CHF 250.-- par autorisation délivrée.

### TAILLES DES HAIES

Il est rappelé aux propriétaires qu'ils sont tenus de couper jusqu'à une hauteur de 4.50 au-dessus du niveau de la chaussée toutes les branches qui s'étendent sur la voie publique. Les haies doivent être taillées à 2m de hauteur et ne pas empiéter sur la voie publique.

Dans les courbes, à l'intersection des routes ou lorsque la circulation l'exige, le département peut imposer la réduction de la hauteur des clôtures et des haies.

(Loi sur les routes L 1.10 art. 70 à 76)

### FIN DE LA SUBVENTION CANTONALE POUR LA PROMOTION DU VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE (VAE)

L'Etat de Genève octroie une subvention de Fr. 250.- (mais au maximum 50% de la facture). À l'achat d'un vélo ou kit de transformation pour installer une assistance électrique sur un vélo. La subvention est versée par la commune à ses résidents. Pour obtenir la subvention, le nouvel acquéreur d'un VAE doit présenter les pièces suivantes :

- la facture originale de l'achat effectué **durant l'année civile en cours**, et nominative
- la copie d'une pièce d'identité.

**Attention ! Cette subvention prend fin au 31 décembre 2018.** L'Etat estime qu'elle a rempli son rôle, les vélos électriques faisant désormais partie du quotidien des Genevois. Il met en place de nouvelles subventions pour 2019 afin d'encourager l'installation de bornes de recharges électriques chez les privés pour soutenir l'usage des véhicules électriques. Une partie de la subvention sera destinée à encourager l'achat de vélos-cargos (10% du prix d'achat, au maximum 500 francs) ou pour la location longue durée (un mois) de vélos à assistance électrique (50% du prix de location, maximum 250 francs).

Les informations sur les modalités de ces nouvelles subventions seront données en fin d'année sur le site [www.ge.ch](http://www.ge.ch) ou par tél. à l'Info-Service, tél. 022 546 76 00.

# ENVIRONNEMENT 2018

## DECHETS DE CUISINE ET DECHETS DE JARDIN : PAS DANS LE MÊME CONTAINER !

Lorsque vous allez jeter vos déchets de cuisine et/ou vos déchets de jardin (herbes, feuilles, branchages, etc), veuillez à déposer le bon déchet au bon endroit ! Fiez-vous au logo qui figure sur le container (voir ci-dessous) : la pomme récolte les déchets de cuisine, la branche les déchets de jardin.

Les écopoints étant situés à proximité d'habitations, **merci de toujours bien refermer les couvercles des containers que vous venez d'utiliser pour éviter la propagation indésirable d'odeurs** dans les logements attenants.

## LEVÉES DES DECHETS – AGENDA

### Levées des déchets ménagers de porte à porte : Tous les mardis et vendredis.

Il est précisé que les levées « porte à porte » des déchets ménagers **ne se font plus au nord de la route de Certoux dans le village de Perly**, respectivement dans les zones à proximité desquelles des éco-points ont été aménagés.

#### Prochaines levées des déchets encombrants :

(Porte à Porte)

**(Attention : pas de tuiles, plots en ciment, gravats de chantier dans ces levées).**

**Samedi 10 novembre**



Les déchets encombrants peuvent être déposés tous les jours à la déchetterie communale (voir horaires d'ouverture).

#### Prochaines levées de papiers et cartons :

(Porte à Porte sauf si dépôts possibles dans un proche éco-point)

**Mardi 27 novembre  
Mardi 18 décembre**



Les vieux papiers et cartons peuvent être déposés tous les jours à la déchetterie communale (voir horaires d'ouverture).

#### Levée des déchets verts de jardin :

(Porte à Porte)

Chaque lundi après-midi



#### Levée des containers déchets de cuisine :

(Uniquement dans les zones dans lesquelles sont installés des containers ad hoc de collecte)

Chaque jeudi après-midi



Les déchets de cuisine et déchets verts peuvent être déposés tous les jours à la déchetterie communale (voir horaires d'ouverture).

#### Prochaines levées de verre :

(Porte à Porte sauf si dépôts possibles dans un proche éco-point)

**Mardi 27 novembre  
Mardi 18 décembre**



Le verre peut être déposé tous les jours à la déchetterie communale (voir horaires d'ouverture).

**Lorsqu'un jour de levée tombe sur un jour férié, la levée est effectuée le prochain jour ouvrable.**

#### ESREC = ESpaces de REcupération pour les déchets non répertoriés dans notre déchetterie, gratuit pour les privés

ESREC du site de Châtillon  
Rte d'Aire la Ville  
1233 BERNEX  
022.420.91.22

ESREC de la Praille  
Av. de la Praille 47  
1227 CAROUGE  
022.388.11.99

#### Heures d'ouverture (de novembre à février) :

**Lundi fermé - Du mardi au vendredi : 14h00 – 17h00 & samedi et dimanche : 10h00 à 17h00**